

Délibération n°12

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 07 décembre,
le conseil communautaire, convoqué le 01 décembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 19 heures, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
01 décembre 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
15 décembre 2021

**Objet : Conservation des
archives de Riom Limagne et
Volcans – convention avec la
commune de Riom : avenant
n°1**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme
BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric,
M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M
CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, M
GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-
François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-
Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN
Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**
M DAIN Denis **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard
- M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir* à M GAUTHIER Patrice
- M BEAURE Nicolas *a donné pouvoir* à M GAUTHIER Patrice
- M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric
- Mme DUPONT Laurence *a donné pouvoir* à M DERSIGNY Eric
- Mme MARTINHO Corinne *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M
CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie *a donné pouvoir* à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc
- Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M BELDA José
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard
- M RAYMOND Vincent *a donné pouvoir* à M BELDA José
- M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI
Véronique
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne
- M VILLAFRANCA Grégory *a donné pouvoir* à M DEAT Alain
- M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir* à Mme HOARAU
Catherine
- M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande,
remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant

Absents :

- M GRENET Daniel
- M THEVENOT Laurent

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M MICHEL Didier

Rapport n°12 - Conservation des archives de Riom Limagne et Volcans – convention avec la commune de Riom : avenant n°1

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L 216-6, L212-6-1, L 212-10 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1421-1 et L 1421-2 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans ;
Vu la délibération en date du 29 septembre 2016 par laquelle le conseil communautaire de Riom communauté a décidé de verser un fonds de concours de 205 079,25 Euros à la commune de Riom pour participer au coût de construction des nouvelles archives municipales ;
Vu la délibération n°20210330 05 du conseil communautaire du 30 mars 2021 approuvant la convention relative à la mise à disposition par la commune de Riom d'une salle de conservation des archives ;
Vu la convention relative à la mise à disposition par la commune de Riom à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans d'une salle de conservation des archives en date du 1^{er} avril 2021 ;
Vu la délibération n°20211207.10 du conseil communautaire du 07 décembre 2021 supprimant, dans la convention de mise à disposition d'une partie des services entre RLV et la commune de Riom, le versement par RLV d'un montant forfaitaire de 10 000 € prévu pour la mise à disposition du service des archives municipales (article 4 -II – Services archives) ;

Considérant la mission, assurée par les agents du pôle archives et patrimoines de la commune de Riom, de surveillance et de prévention de tous risques inhérents à la gestion du bâtiment, qui pourraient nuire à la bonne conservation des archives communautaires ;

Considérant le projet d'avenant n°1 présenté à l'assemblée ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Conseiller délégué au développement des ressources humaines, et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant n°1 qui modifie les dispositions financières de la convention « Mise à disposition par la commune de Riom à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans d'une salle de conservation des archives », en date du 1^{er} avril 2021 ;**
- **D'autoriser le président ou son représentant légal à la signer.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 08 décembre 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).